

18 mars 2009



DOSSIER DE PRESSE

Plan Climat Territorial de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz

Volet « Territoire »

23 MARS 2009

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie
Délégation Aquitaine

R E G I O N



AQUITAINE

SOMMAIRE

- I Le Plan Climat Territorial, fruit de 10 ans d'actions en matière de Développement Durable**
- II La démarche de Plan Climat Territorial (2007 – 2013)**
- III Les résultats du Bilan Carbone sur le Volet « Territoire » de la Communauté d'Agglomération**
- IV Les six leviers d'actions**
- V Jean-Marc JANCOVICI, consultant, spécialiste dans le domaine de l'énergie et du climat**

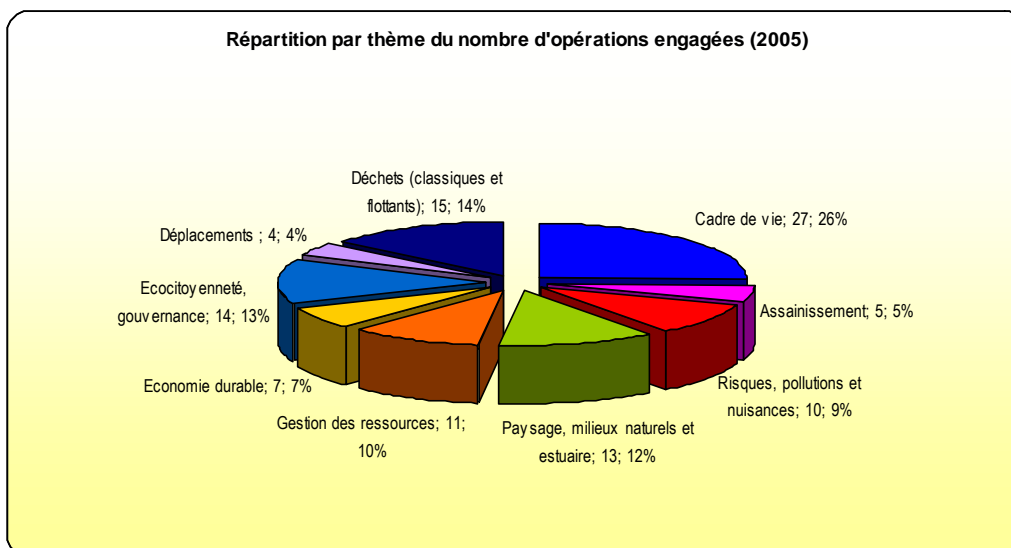
I Le Plan Climat Territorial, fruit de 10 ans d'actions en matière de Développement Durable

Le Plan Climat territorial du BAB est le fruit de 10 ans d'actions et d'animation sur les problématiques de développement durable avec une large participation d'acteurs de ce bassin de vie.

Le District du BAB a, dans le cadre de ses réflexions sur l'avenir de l'agglomération, opté dès 1998 pour une démarche de charte pour l'environnement et le développement durable permettant de donner un cadre cohérent pour une gestion de l'environnement intégrée à l'ensemble de ses politiques.

Après l'élaboration d'un diagnostic environnemental complété par une phase de repérage des enjeux et des objectifs et le lancement d'une procédure d'écoute sociale (1998) permettant de recueillir par questionnaires **l'avis de 11 000 foyers du BAB** (20 % de taux de retour), un programme constitué de 173 opérations mobilisant de nombreux maîtres d'ouvrage a été lancé sur la période 2000-2005.

Le bilan du programme d'actions a fait apparaître en 2005 un taux de 67 % d'engagement et de réalisation des actions avec des secteurs dont la prise en charge a relativement bien progressé comme la propreté urbaine, la gestion des eaux usées et des déchets, la meilleure prise en compte des risques naturels et industriels, la préservation et l'aménagement pour l'ouverture au public de zones naturelles, ou encore l'éveil à l'éco-citoyenneté.



L'évaluation de la charte a également fait apparaître des domaines peu ou pas abordés en termes opérationnels dont notamment ceux en lien avec l'efficacité énergétique, thème retenu par le conseil consultatif pour l'environnement et le développement durable pour construire ses propositions d'actions de « l'après charte ».

Par ailleurs, l'évolution des modes de vie et des pratiques a accentué, ici comme ailleurs, l'impact des phénomènes d'urbanisation et de déplacement en termes de rejets et de nuisances. Pollutions, qui ont des répercussions certes locales mais également planétaires, et qu'aujourd'hui chacun se doit de prendre en compte dans une perspective de développement durable.

Ainsi, la volonté de la Communauté d'Agglomération de s'engager dès 2007 dans un plan Climat Territorial s'inscrit-elle dans les priorités actuelles internationales et nationales de lutter contre le réchauffement climatique tout en œuvrant à des pratiques économes en énergie, respectueuses de l'homme et de son environnement.

II La démarche du Plan Climat Territorial (2007 – 2013)

II. 1- Le contexte

Depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique, largement fondé sur l'utilisation de sources fossiles d'énergie, a conduit à une augmentation des concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère.

Cette augmentation fait peser un risque de modifications climatiques majeures. Au cours du seul XXI^e siècle, la température moyenne sur Terre pourrait augmenter de 1,4°C à 4,6°C. Lorsque l'on sait qu'une variation de 4 à 6°C a suffi pour passer d'un climat glaciaire au climat tempéré que nous connaissons aujourd'hui, le phénomène doit donc être pris très au sérieux.

Face à cette problématique environnementale mondiale, l'ONU, après la signature en 1992 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, a adopté en 1997, le protocole de Kyoto afin de fixer, pour les pays industrialisés, des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour six gaz à effet de serre.

L'Union européenne s'est, quant à elle, engagée à réduire ses émissions de 8 % par rapport à leurs niveaux de 1990 et ce sur la période 2008-2012. La communauté internationale tentera de trouver lors de la 15^{ème} conférence de l'ONU sur le climat à Copenhague en décembre prochain, un nouvel accord global sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'après 2012, quand le protocole de Kyoto aura expiré.

A plus long terme, le consensus international qui se dégage fixe l'échéance à 2050, et l'effort à une division par 2 des émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre.

II. 2- Les objectifs

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat. Le Grenelle de l'environnement traduit l'urgence d'agir de manière volontariste et appelle à notre responsabilité collective et individuelle.

Dans la pratique, la France a inscrit l'objectif de réduction qui lui correspond (division par quatre) dans la loi d'orientation sur l'énergie votée en août 2005. Un objectif intermédiaire d'une réduction de 20% pour 2020 a été acté à l'issue du Grenelle de l'environnement.

En affichant dès septembre 2007, leurs volontés partagées de participer ensemble à la réduction des gaz à effet de serre, la Communauté et les trois Villes du BAB sont aujourd'hui au rendez-vous de leurs responsabilités et souhaitent inscrire leur action en cohérence avec le cadre législatif national et international. Pour cela, elles visent le facteur 4 pour 2050 avec deux échéances calées sur celles de la France et de l'Europe :

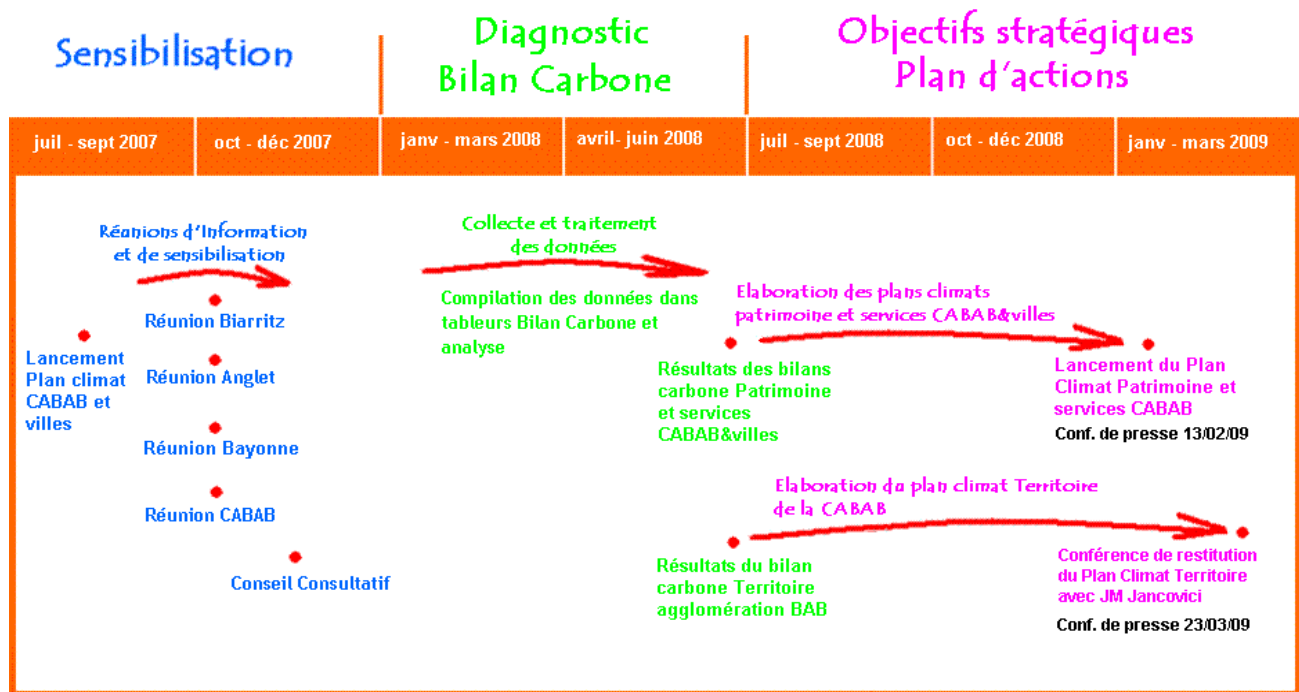
- une diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre de 20% sur le territoire pour 2020
- une diminution de 75% des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire pour 2050

II. 3- Les étapes du Plan Climat

Le Plan Climat Territorial est un outil de planification stratégique visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble d'un territoire.



Les étapes du Plan Climat Territorial



La construction d'un plan climat relève d'une démarche de projet construite sur plusieurs étapes. Il s'agit dans un premier temps de repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre et de se fixer des objectifs de réduction. Il faut ensuite mettre en évidence les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de toutes les politiques sectorielles de la collectivité locale.

L'étape d'aujourd'hui consiste à proposer, à l'échelle du territoire, un plan d'action visant à réduire les émissions et à mieux s'adapter aux impacts du changement climatique. Il s'agit enfin de s'organiser en interne comme en externe pour mettre en oeuvre le plan d'action avec tous les acteurs du territoire et évaluer les résultats.

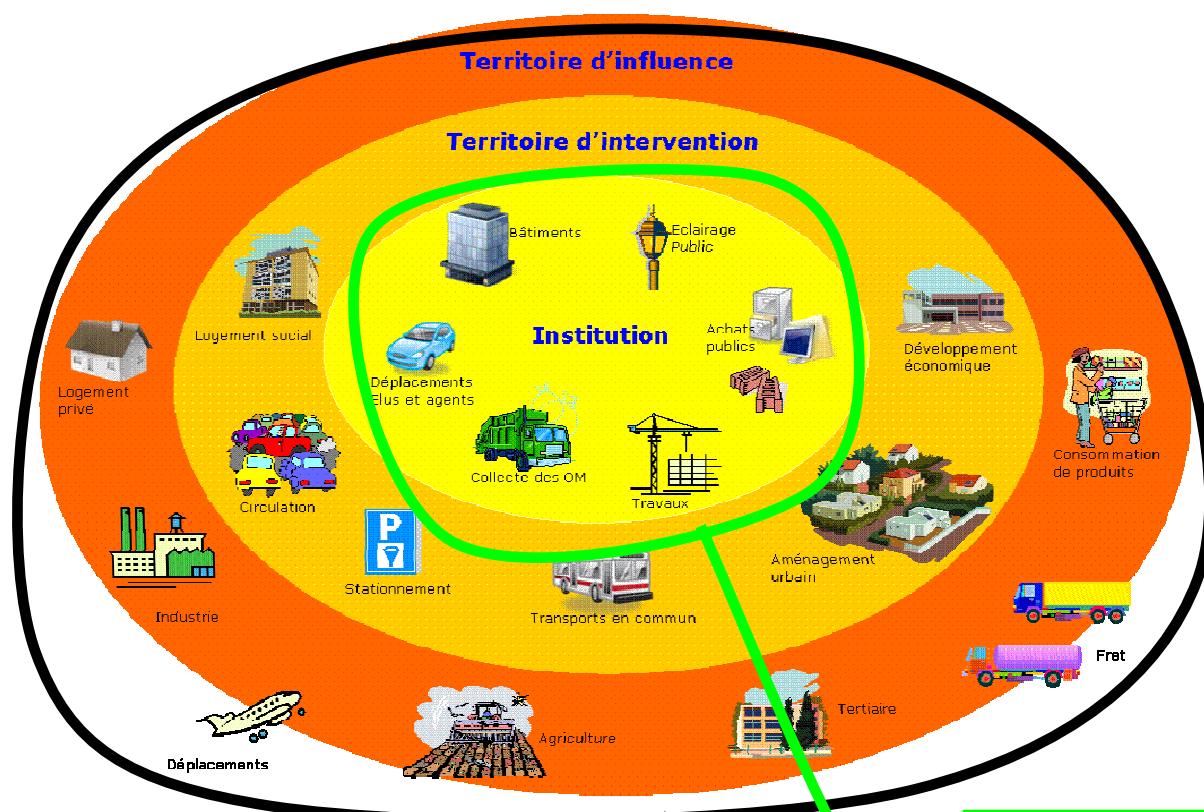
II. 2- Le Bilan Carbone® : une phase de diagnostic

Pour la phase de diagnostic, la Communauté d'Agglomération a missionné un groupement de cabinets (Altern Consult, Cabinet Bernard, Manicore) spécialisés dans la réalisation de Bilans Carbone®, méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données énergétiques et économiques.

Cette méthode développée par Jean-Marc JANCOVOCI pour l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) comporte deux volets adaptés aux collectivités territoriales :

➤ **Le volet PATRIMOINE ET SERVICES** qui permet d'établir un bilan quantifié des émissions engendrées par les activités propres à la collectivité (éclairage et chauffage de ses bâtiments, déplacements des agents et usagers, travaux réalisés, fournitures et services consommés, déchets produits,...).

➤ **Le volet TERRITOIRE** qui permet d'établir un bilan quantifié des émissions engendrées par les activités du territoire de l'agglomération (production d'énergie sur le territoire, activités industrielles et tertiaires, consommations d'énergie des logements, activités agricoles et de pêche, transports de fret et de personnes, construction, fin de vie des déchets, fabrication des futurs déchets ménagers.



Conférence du 23 mars 2009

Bilan Carbone **Volet**
Territoire
(6 axes – 59 actions)

Quantification des émissions engendrées par les activités du territoire de l'agglomération

Conférence du 13 février 2009

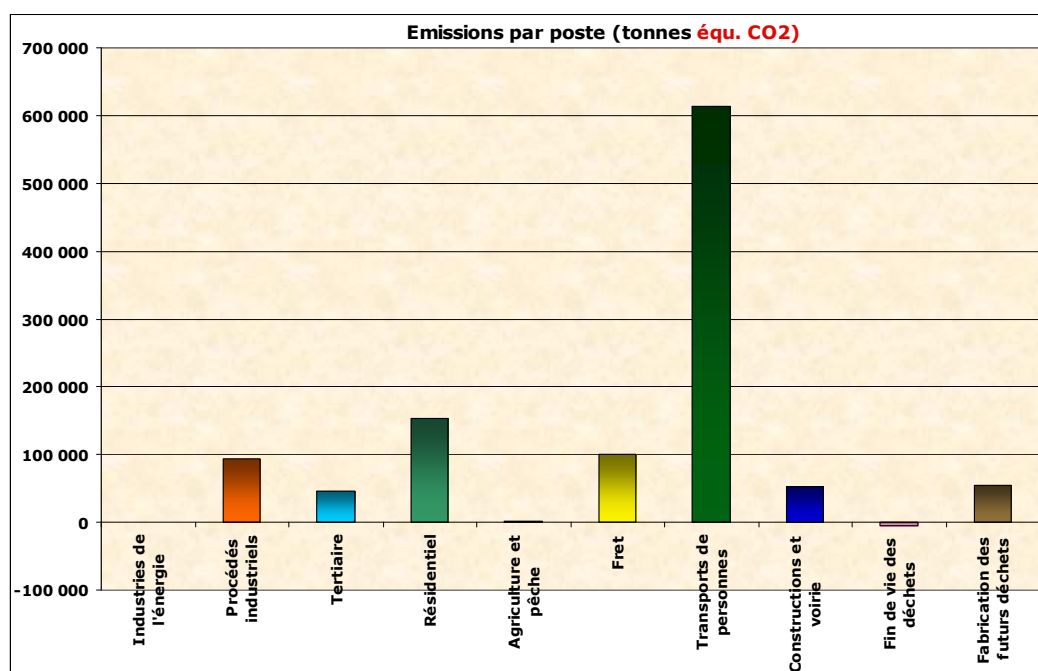
Bilan Carbone **Volet**
Patrimoine et services
(5 axes – 50 actions)

Quantification des émissions engendrées par les activités propres à la collectivité

III Les Résultats du Bilan Carbone : Volet « Territoire » de la CABAB.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre de l'ensemble des activités de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz ont été estimées à environ **1.100.000 tonnes équivalent CO2** pour l'année 2006.

Pour mémoire les bilans carbone réalisés pour les activités de la Communauté d'Agglomération du BAB et des trois villes ont estimé les émissions de Gaz à Effet de Serre à **45 800 tonnes équivalent CO2**, ce qui représente environ 4% des émissions totales du territoire de l'agglomération (en France, les émissions liées à l'activité publique représentent entre 5 et 10% des émissions d'un territoire donné).



Le plus gros poste d'émission pour l'agglomération BAB est le transport de personnes qui représente 58% du total des émissions avec 614 400 tonnes équivalent CO2. Ces émissions sont dues pour 1/3 au trafic aérien et pour 2/3 au trafic automobile des personnes se déplaçant à l'intérieur de l'agglomération.

Un zoom sur l'utilisation de la voiture a été réalisé par les consultants du Bilan Carbone, il en ressort que la majeure partie des déplacements en voiture (plus de 40%) correspond à des trajets inférieurs à 100 km pour des déplacements de vie quotidienne, hors trajets domicile-travail. La marge de progression est donc importante.

Le résidentiel constitue le deuxième poste d'émissions et représente 16% du total avec 152 000 tonnes équivalent CO2, loin devant le tertiaire et les industries. Sur les 50 000 logements du périmètre, 70% d'entre eux sont chauffés à l'aide d'énergies fossiles (essentiellement le gaz naturel) : ces logements sont une cible prioritaire.

Ces deux secteurs représentent la part majoritaire des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire, mais ils sont aussi facteur de précarité pour les ménages dans un contexte de crise énergétique. A ce titre, l'objectif est double, la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre mais également l'anticipation d'une contrainte financière de plus en plus forte.

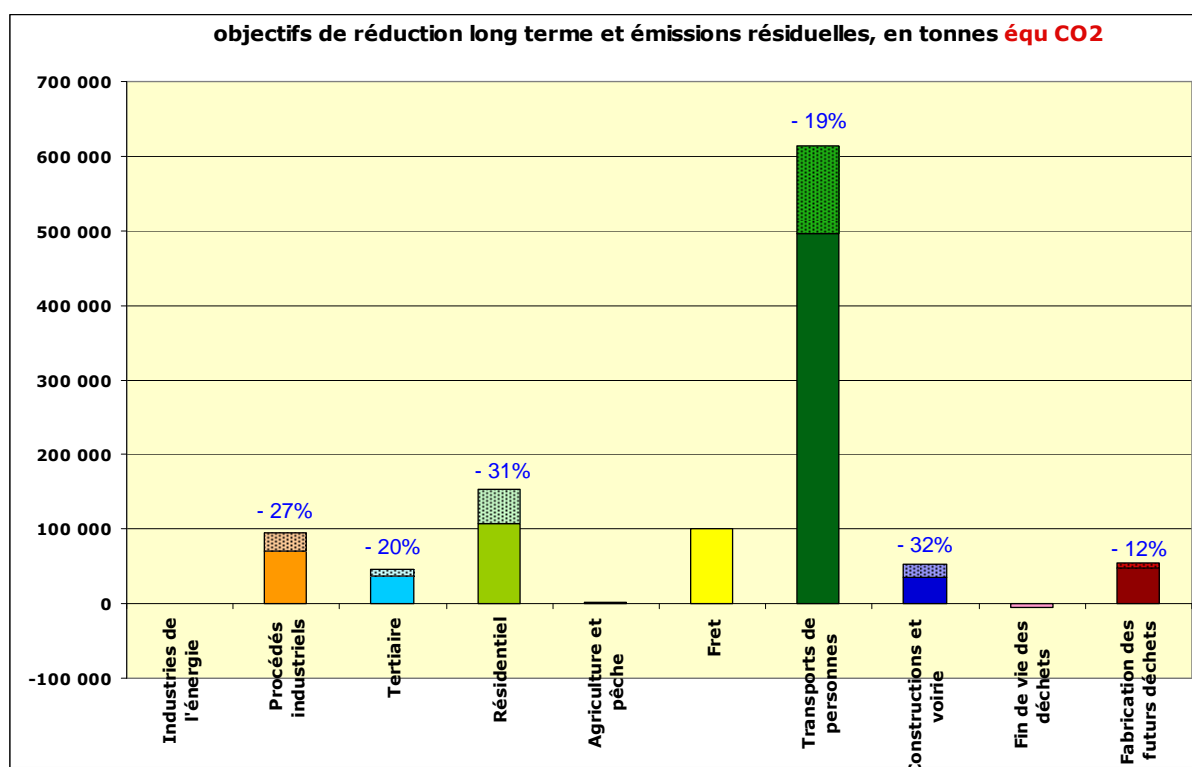
En effet, 85 millions de tonnes de pétrole sont importées en France chaque année. Une famille française de 5-6 personnes consomme l'équivalent d'un baril de pétrole par semaine en moyenne. L'augmentation brutale du prix du baril au cours de l'année 2007 a engendré une dépense supplémentaire de 100\$ par semaine environ soit 3 000 € par an et par famille. Agir sur ces deux leviers permettra de préparer le territoire pour que les gens contraints puissent continuer à vivre dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et d'augmentation de leur prix.

IV Les six leviers d'action

IV. 1- Les objectifs du Plan Climat Territorial – Volet Territoire

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz souhaite inscrire son action en cohérence avec le cadre législatif national et international. Pour cela, elle vise le facteur 4 pour 2050 avec deux échéances calées sur celles de la France et de l'Europe :

- une diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre de 20 % sur le territoire pour 2020
- une diminution de 75 % des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire pour 2050.



Les propositions de réduction par secteur sont en rapport avec les objectifs de la commission européenne ainsi que ceux issus du Grenelle de l'environnement, à savoir une réduction globale minimum de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

Pour atteindre cet objectif de réduction **de 220 000 tonnes équivalent CO2**, la Communauté d'Agglomération du BAB sera au rendez-vous de ses responsabilités, mais toute politique de l'environnement ne peut être efficace sans une participation collective de tous et individuelle de chaque citoyen.

IV. 1- Les actions Plan Climat Territorial – Volet territoire

La Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz a prévu de prochainement délibérer en Conseil pour entériner son programme d'actions - Plan Climat Territorial - sur les deux volets « patrimoine et service » et « territoire »

Le volet « Territoire » rassemble les actions qui mobilisent l'essentiel de ses compétences pour intégrer dès maintenant l'efficacité énergétique concourant à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dans les politiques menées.

Ce premier programme prévu pour la période 2009-2013 s'articule autour de **6 axes de travail** et comporte 59 mesures (**programme joint**).

Axe 1 : transports (25 actions)

Axe 2 : habitat et logement (9 actions)

Axe 3 : aménagement de l'espace (8 actions)

Axe 4 : développement économique, innovation et recherche (6 actions)

Axe 5 : adaptation du territoire aux changements climatiques (3 actions)

Axe 6 : animation territoriale et dispositif d'évaluation du Plan Climat (8 actions)

Sur les 59 mesures, 12 sont déjà lancées (études en cours) et 27 seront lancées en 2009. Le coût des actions spécifiques au Plan Climat (hors transport et communication) à lancer pour 2009 peut être évalué à 150.000 € (100.000 € pour l'étude énergétique du patrimoine résidentiel de l'agglomération et 50.000 € sur un outil de visualisation des pertes énergétiques de type thermographie aérienne).

Deux axes de travail prioritaires ressortent :

Agir sur les transports avec un objectif de réduction des Gaz à Effet de Serre pour 2013 de 8% soit une réduction de 53 000 tonnes équivalent CO2.

Le transport des personnes représente à lui seul plus de la moitié des émissions de Gaz à Effet de Serre de l'agglomération BAB. C'est donc le secteur à traiter en priorité. L'agglomération BAB affiche un taux d'émission pour ce secteur de 58% des émissions totales pour l'année 2006.

Outre l'impact climatique, la non prise en compte de cette problématique pourra avoir des conséquences notables sur la mobilité des ménages et leur capacité de répondre à leurs besoins (trajet domicile-travail, accès aux équipements,...), ainsi que sur des secteurs économiques aujourd'hui fondés sur un pétrole peu cher (tourisme, par exemple).

L'effort de réduction des émissions du secteur du transport sur le territoire de l'agglomération BAB devra concerner en premier lieu l'usage de la voiture particulière.

Aujourd'hui, moins de 5% des habitants de l'agglomération élargie utilisent les transports collectifs et plus de 80% se déplacent en voiture.

L'effort porté sur ce secteur devra déboucher sur une réduction notable des kilomètres parcourus en voiture. Pour cela, il apparaît nécessaire de développer une alternative crédible, au travers du développement et la promotion de l'inter-modalité.

Dans ce cadre, une très forte mobilisation des différentes autorités organisatrices en matière de transports (Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, communes, délégataire, ...) est nécessaire.

Il s'agit également d'aménagements permettant de vivre au quotidien avec une utilisation beaucoup plus faible de la voiture individuelle.

En tant qu'autorité organisatrice des transports urbains et ayant des compétences en matière d'aménagement, la communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz dispose de leviers pour permettre aux alternatives à l'automobile de progresser.

Par ailleurs, si le tourisme est un des secteurs d'activité économique prédominant et nécessaire dans notre région, la question des trajets de nos visiteurs doit également se poser en termes de bilan carbone. Il s'agira donc de s'attacher à réorienter les modes de déplacement de nos visiteurs. C'est l'organisation de la desserte locale qui conditionnera cela. Le développement du « tourisme durable », compatible avec les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre est une opportunité sur laquelle la Communauté d'Agglomération du BAB compte miser.

Quelques exemples d'actions phares de l'axe Transport :

- Structurer, cadencer et développer le réseau des transports en commun
- Développer les sites propres pour les transports en commun
- Mettre en place des zones de relais pour favoriser la multi-modalité (V.L./rail/bus/vélo/marche)
- Mettre en place un schéma directeur de circulation piétonne et cyclable adapté à l'ensemble des usages urbains dans le cadre de la révision du PDU.
- Poursuivre les négociations avec la Région Aquitaine pour un cadencement des lignes desservant l'agglomération et la conurbation transfrontalière Bayonne-Saint Sébastien
- Développer le fret ferroviaire dans l'objectif de capter l'augmentation d'une partie du trafic routier

Agir sur l'habitat et le logement avec un objectif de réduction des Gaz à Effet de Serre pour 2013 de 13% soit une réduction de 21 500 tonnes équivalent CO2

Pour l'année 2006, le secteur résidentiel a émis 158 000 tonnes équivalent CO2 soit 16% des émissions totales sur le territoire de l'agglomération.

Après les déplacements, l'habitat constitue un secteur clé pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre en favorisant les économies d'énergies fossiles utilisées pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz possède de nombreux leviers pour infléchir les consommations d'énergie des logements. Elle intervient notamment financièrement pour l'amélioration du parc existant privé. En 2006, la Communauté d'Agglomération a pris la délégation de compétences pour l'attribution des aides de l'Etat au logement.

La réhabilitation énergétique du parc résidentiel existant sera le levier le plus important à mobiliser car il représente la première marge de progression en termes de réduction de Gaz à Effet de Serre pour ce secteur et permet d'anticiper ou de remédier à des situations de précarité énergétiques pour certains foyers de l'agglomération.

Quelques exemples d'actions phares de l'axe Habitat et Logement :

- Utiliser les leviers du PLH pour favoriser l'efficacité énergétique dans la construction et la rénovation
- Mener une étude énergétique du patrimoine résidentiel de l'agglomération par typologie de logements afin de définir un dispositif d'interventions prioritaires à mener et l'ingénierie nécessaire
- Mettre en place une ingénierie de conseil, d'orientation de travaux, d'identification des aides et d'assistance au montage de dossier – en lien avec les dispositifs existants dont le point info énergie (PIE).

V Jean-Marc JANCOVICI : Consultant, spécialiste dans le domaine de l'énergie et du climat

Ingénieur français, ancien élève de polytechnique et diplômé de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Paris, Jean-Marc JANCOVICI est reconnu pour son travail de sensibilisation et de vulgarisation sur le changement climatique et la crise énergétique.

A la fin des années 1990, il commence à s'intéresser à la question de l'énergie et du climat par hasard, alors qu'il travaille pour France Télécom sur les modèles économiques de la télé-médecine, du télé-enseignement, du télé-travail...

Il rencontre ensuite Nicolas Hulot et l'idée de défendre une cause écologique fait son chemin et devient bientôt un métier. En 2000, il collabore avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et propose de développer un outil de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre: le Bilan Carbone.

D'abord outil de gestion environnementale, le Bilan Carbone devient un instrument de réflexion stratégique pour entreprises et collectivités afin notamment de leur permettre d'imaginer les moyens d'adapter le territoire et les activités pour faire face aux changements induits par les évolutions climatiques et énergétiques en cours.

Auteur de plusieurs ouvrages sur la question climatique, M JANCOVICI anime également de nombreuses conférences, soit pour le monde de l'entreprise, soit publiques. Il élabore son site Web : Manicore qui détaille les composantes du double problème de l'énergie et du climat dans le monde.

En 2007, avec l'aide de l'ADEME, il crée un outil qui permet de calculer avec précision les émissions de Gaz à Effet de Serre provoquées par un particulier. Il s'agit du premier calculateur en ligne de bilan carbone personnel.

Dans le cadre de cette conférence sur le volet « territoire » du Plan Climat Territorial de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, Jean-Marc JANCOVICI nous rappellera les principes de base et la méthodologie d'un Plan Climat Territorial et des bilans carbone et développera les enjeux stratégiques et économiques du territoire de l'agglomération du BAB, liés aux contraintes énergétiques et climatiques.

LES OUVRAGES SUR LA QUESTION CLIMATIQUE

- **C'est maintenant : 3 ans pour sauver le monde** de Jean-Marc JANCOVICI, Alain GRANDJEAN – Edition Le Seuil (2009)
- **L'effet de serre : allons-nous changer le climat ?** de Hervé Le TREUT et Jean-Marc JANCOVICI - Edition Flammarion (2009)
- **Le changement climatique expliqué à ma fille** de Jean-Marc JANCOVICI - Edition Le Seuil (2009)
- **Le plein s'il vous plaît : solution au problème de l'énergie** de Jean-Marc JANCOVICI, Alain GRANDJEAN – Edition Le Seuil (2006)
- **L'avenir climatique : quel temps ferons-nous ?** de Jean-Marc JANCOVICI - Edition Le Seuil (2005)